

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°010/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 039-200090579-20250304-D_010_2025-DE



SÉANCE DU 04 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 79
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 09

Date de convocation :

26/02/2025

Date d'affichage :

06 MARS 2025

Votants :	92	Pour :	92	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BANDERIER Dominique ; BAILLY Jacques ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; REFLOC'H Gwenaël ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; LAGARDE Chantal ; ROMAND Jean-Daniel.

Excusés ayant donné pouvoir : BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; BOURGEOIS Josette à PARIS Robert ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BUCHOT Jean-Yves à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; ETCHEGARAY Josiane à DALLOZ Jean-Charles ; GROSDIDIER Jean-Charles à GIROD Franck ; LANIS Yves à DUTHION Jean-Paul ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; REVOL Hervé à STEYAERT Frank.

Excusés : DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HOTZ Richard représenté par LAGARDE Chantal ; LANCELOT Catherine représentée par GIBOZ Brigitte ; LARUADE Laurent représenté par JULLEROT Pascal ; POURCELOT Anaïs représentée par ROMAND Jean-Daniel ; ROZEK Evelyne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CHAMOUTON Patrick ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; VENNARI PARE Sandra.

Secrétaire de séance : Denis MOREL.

Objet : PDIPR – Convention relative à la gestion et la valorisation des itinéraires PDIPR sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté

Rapporteur : Frank STEYAERT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Pour rappel, Terre d'Émeraude Communauté est compétente pour l'entretien des sentiers et des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil Départemental du Jura accompagne les collectivités dans le cadre d'une convention définissant les conditions de préservation, d'aménagement, de gestion et de valorisation du réseau de randonnée non motorisé inscrit au PDIPR.

Par délibération du 26 mai 2021, le Conseil communautaire de Terre d'Émeraude Communauté avait approuvé le principe de gestion et de valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre, VTT et équestre sur son territoire.

Le Conseil Départemental du Jura a décidé de conforter son soutien financier aux collectivités signataires de la convention annexée à la présente délibération. Cette convention prévoit une dotation générique d'entretien et de balisage de 10 200 € pour l'exercice 2025, calculée à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnées à 20 €/km/an sur la base des 1 020 km inscrits au PDIPR.

Par ailleurs, un dispositif, ouvert à partir du 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2027, permettra aux collectivités comptant plus de 800 km inscrits au PDIPR de présenter un programme d'aménagement et de valorisation du réseau. Ce programme pourra bénéficier d'une prise en charge de 50 % du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite de 24 000 € par an.

Le territoire de Terre d'Émeraude est particulièrement propice aux activités de pleine nature, grâce à la présence de nombreux lacs (Bonlieu, Vouglans, Étival, Coiselet, Clairvaux, Chalain...), de rivières et de cascades (Hérisson, Quinquenouille, Frasnée...). Son relief vallonné offre un cadre idéal pour la pratique du VTT, de la randonnée et de l'équitation.

Chaque année, les interventions suivantes sont réalisées :

- Vérification et nettoyage du réseau : balisage de l'ensemble des sentiers, dégagement et réparation des signalétiques, entretien et remplacement courant du matériel ;
- Débroussaillage et élagage par l'équipe technique de Terre d'Émeraude Communauté (50 kms), l'équipe verte de l'ADAPEMONT, des associations de randonneurs et des entreprises privées (conventions en place) ;

- Remplacement ou renforcement de la signalétique en cas de dégradations, déviations, blocages, travaux de sécurisation (aménagement de belvédères, marches, chicanes, passerelles, éboulements...).

Le partenariat avec le Conseil Départemental du Jura étant essentiel à la gestion et à la valorisation du réseau PDIPR, il convient de formaliser les engagements réciproques par la signature de la convention annexée. Dans ce cadre, Terre d'Émeraude Communauté s'engage à :

- Assurer la gestion et le suivi administratif du réseau inscrit au PDIPR ;
- Entretien et aménager l'ensemble du réseau ;
- Assurer le balisage et l'implantation de la signalétique directionnelle ;
- Réaliser les travaux d'aménagement et de valorisation nécessaires ;
- Organiser la mise en service des arrêts requis ;
- Mettre à jour la base de données Suricate ;
- Animer la Commission locale de randonnée (COLORANDO) ;
- Signaler au Département toute modification du réseau ;
- Utiliser la plateforme numérique Géotrek.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 24 février 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les termes de la convention annexée à la présente délibération.

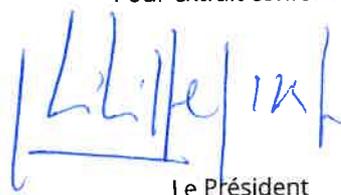
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président



Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025



ID : 039-200090579-20250304-D_010_2025-DE